



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 4 déc 2020

La ministre

Réf : D20016902

NOR : TRED2030886S

à

Monsieur le Président de la MRAe de
La Réunion

Monsieur le Président,

Un projet de réhabilitation d'une ancienne carrière à la Possession, permettra d'extraire 1 000 000 m³ de ressources minérales sur 4 ans permettant entre autre l'alimentation du chantier de la « Nouvelle Route du Littoral ».

Compte tenu de la complexité de ce projet en lien étroit avec la Nouvelle Route du Littoral et du risque de contentieux, j'ai décidé, en application de l'article R.122-6 du code de l'environnement, de me saisir de ce dossier selon la procédure d'évocation prévue par le code de l'environnement.

Je confie ainsi le soin à la formation d'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (Ae CGEDD) de se prononcer sur ce dossier, comme le permettent les dispositions de l'article R.122-6 du code de l'environnement.

En application de la présente décision d'évocation, je vous demande par conséquent de bien vouloir faire parvenir sans délais le dossier à l'Ae CGEDD afin de limiter les délais d'instruction.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Barbara POMPILI

Copie : M. Jacques BILLANT, préfet de la Réunion